



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 59085

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la bonification pour campagne double au profit des anciens combattants d'Afrique du nord. Suite au rapport Gal, l'extension du bénéfice de la campagne double au conflit d'Afrique française du nord (1952-1962) a fait l'objet d'un avis favorable du Conseil d'État le 30 novembre 2006. Nicolas Sarkozy, candidat à la présidence de la République, s'était engagé par courriers aux associations d'anciens combattants, au début du mois d'avril 2007, à veiller à ce que l'égalité entre les générations du feu soit rétablie. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures concrètes qu'il compte prendre pour aller vers cette égalité au plus vite.

Texte de la réponse

La concertation interministérielle sur la question de l'octroi du bénéfice de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord, fonctionnaires et assimilés, est toujours en cours. Elle est sur le point d'être finalisée et des propositions concrètes devraient être présentées d'ici à la fin de l'année 2009.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59085

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2009, page 8918

Réponse publiée le : 27 octobre 2009, page 10193